

► PROCHE AIDANT

Mieux informer le salarié aidant



derniers, ils sont 52 % d'entre eux à ne pas se considérer spontanément dans cette situation. Conséquence directe, 75 % de ces salariés aidants n'informent pas leurs employeurs de leur réalité. Des résultats qui se font l'écho de marges de progrès conséquentes à l'image du faible nombre de dossiers d'AJPA ouverts entre 2020 et 2023 à savoir à peine 10 000.

Accompagner les aidants : une opportunité!

Les problématiques d'information, d'orientation et d'accompagnement se posent donc plus que jamais. C'est dans cette optique que l'Institut 4.10 et de l'OCIRP ont signé une convention de partenariat le 3 octobre, à l'occasion des tables rondes « Salariés aidants : quelles réponses ? » organisées à la Maison de la Radio dans le cadre de la 15^e édition de la journée nationale des aidants. Ce partenariat vient concrétiser la mise en place d'un module de formation déployé depuis mars auprès des dirigeants, managers, administrateurs, instances représentatives du personnel et salariés des entreprises et fédérations adhérentes à l'OCIRP.

Articulée sur une journée, cette formation vise à replacer la question des salariés aidants sous l'angle des opportunités et des leviers à mettre en place à savoir une meilleure prise en compte des besoins des collaborateurs, la possibilité d'aménager des modes d'organisation et des horaires de travail de façon plus adaptée ainsi que de possibles mécanismes financiers (compte épargne temps...). Et ce, sans oublier l'intégration de cette problématique dans des stratégies RSE et de fidélisation des salariés.

En prenant en compte les perspectives démographiques et économiques, liées au vieillissement de la population, la question de l'accompagnement des salariés aidants se pose donc plus que jamais au sein des organismes qu'ils soient privés ou publics. Une démarche préventive de sensibilisation est donc tout du moins utile, si ce n'est nécessaire.

■ Alexandre Beau

Les dernières LFSS ont progressivement renforcé le droit des salariés en vue de leur permettre de mieux accompagner leurs proches en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Des dispositifs existent toutefois, ils demeurent encore trop méconnus des DRH et des salariés et par conséquent, trop peu usités.

Le statut du salarié aidant reste un concept relativement encore neuf dans le paysage de l'entreprise près de neuf ans après son introduction dans le cadre de l'application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Celle-ci stipule qu'il s'agit d'une personne qui exerce une activité salariée et « *qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie du fait de l'âge, de la maladie ou du handicap* ». Selon la Drees, ils étaient près de 9,3 millions à se trouver dans cette situation en 2021.

Méconnaissance et non-recours

Le « poids » de la charge liée à cette responsabilité est réel pour le salarié que ce soit en matière d'équilibre entre sa vie professionnelle et privée ou du maintien de son capital santé. De son côté, les entreprises sont également

impactées à travers un certain nombre de coûts cachés comme l'augmentation du risque d'absentéisme et/ou la possible détérioration du cadre de travail collectif. Des facteurs ayant une répercussion directe sur ses capacités de production. Pourtant, les pouvoirs publics ont étoffé le panel de dispositifs d'aides existants avec l'allocation journalière pour le proche aidant (AJPA), le congé de proche aidant, le congé de solidarité familiale, le congé de présence parentale, le mécanisme de dons de congés ou bien, la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA). Problème, cette liste pour le moins fournie ajoute un élément de complexité dans l'esprit du salarié. Tout du moins pour ceux qui les connaissent.

Or, une étude de l'Observatoire des salariés aidants menée en 2023 pointait que seulement 61 % des salariés non-aidants, et 73 % parmi les aidants, ont entendu parler du statut de proche aidant. Pis, parmi ces